

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° VII-5  25SGADL0143</b>

**SEANCE DU  
26 JUIN 2025**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> 71
<b>Nombre de conseillers présents :</b> 53
<b>Date de convocation :</b> 20 juin 2025
<b>Date d'affichage :</b> 30 juin 2025

<b>OBJET :</b> Évolution des dispositions relatives au comité des partenaires de la Communauté Urbaine.
--

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 64</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 64</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 11</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 7</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 26 juin à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle Bourdelle EMBARCADERE - 71300 MONTCEAU LES MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
M. Eric COMMEAU  
Mme Marie-Thérèse FRIZOT  
M. Frédéric MARASCIA  
M. Jean PISSELOUP  
Mme Fabrice VESVRES  
M. BAUDIN (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. DE ABREU (pouvoir à M. Enio SALCE)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)  
M. GOMET (pouvoir à Mme Jeanne-Danièle PICARD)  
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
Mme LODDO (pouvoir à Mme Alexandra MEUNIER)  
M. LUARD (pouvoir à M. Noël VALETTE)  
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)  
M. MEUNIER (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme MICHELOT-LUQUET (pouvoir à M. Bernard FREDON)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Thierry BUISSON



Le rapporteur expose :

Le Comité des partenaires a été créé dans le cadre de la LOM afin de développer le dialogue entre les autorités organisatrices de la mobilité (AOM), les usagers et les employeurs pour la définition de la politique de la mobilité. Ce comité vise à développer la coopération entre ces différents acteurs.

Les dispositions relatives à ce comité sont prévues à l'article L.1231-5 du code des transports.

La loi précise que le comité doit se réunir au moins une fois par semestre sur le niveau d'offre de mobilité en place, sur les renforcements de l'offre et sur le développement des offres nouvelles, sur le taux de couverture des dépenses d'exploitation des services de mobilité par les recettes tarifaires, sur le niveau de contribution financière des employeurs dans le cadre du versement mobilité, sur la qualité des services et sur l'information des usagers mise en place.

Le conseil communautaire a délibéré le 3 décembre 2020 pour la création et la détermination du comité des partenaires.

Le comité des partenaires était composé de :

- Représentants de la CUCM : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants
- Représentants des usagers : 2 associations locales (UFC Que Choisir et Confédération Nationale du Logement)
- Représentants employeurs : La Chambre de Commerce et d'industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Représentants des habitants : 2 usagers du réseau de transport urbain monRézo

La loi de finances n°2025-127 du 14 février 2025 a fait évoluer la part des employeurs au sein du comité des partenaires qui doivent désormais disposer de 50% des sièges.

Il est donc proposé de faire évoluer la composition du comité des partenaires en réponse aux nouvelles modalités précisées ci-dessus avec les participants suivants :

- Représentants de la CUCM : 4
- Représentants des usagers : 3 associations locales (UFC Que Choisir et Confédération Nationale du Logement APF France Handicap)
- Représentants employeurs : 10 La Chambre de Commerce et d'industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat , Michelin, Alstom, Industeel, Framatome, hôpital de Montceau les Mines et hôpital du Creusot, Novium, MCGP.
- Représentants des habitants : 2, un usager du réseau et un représentant au titre du CDD.
- Représentant de la Région Bourgogne Franche-Comté : 1

Il est précisé que les associations et les employeurs, seront représentées par un ou plusieurs représentants laissé(s) à leur appréciation.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'approuver la modification de la composition du comité des partenaires telle que décrite ci-dessus ;
- D'arrêter à 4 membres le nombre de conseillers communautaires qui siègeront au sein de ce Comité.
- De désigner les conseillers communautaires suivants pour siéger au comité des partenaires :

- Monsieur Daniel MEUNIER
- Madame Evelyne COUILLEROT
- Madame Pascale FALLOURD
- Monsieur Guy SOUVIGNY

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 30 juin 2025  
et publié, affiché ou notifié le 30 juin 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI



LE PRESIDENT,

David MARTI



Le secrétaire de séance,  
Thierry BUISSON

